

DÉPARTEMENT DU DOUBS

Arrêté municipal N° 2026-79

Objet : arrêté temporaire de circulation
Rue des Carrières et Rue du Faubourg

Le Maire de JOUGNE,

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions complétée et modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2213-1 à L.2213-6 ;

Vu le Code de la Route ;

Vu le Code de la voirie routière ;

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière ;

Vu la demande en date du 21 juillet 2026 émanant de la SARL FRANCHE COMTE RESEAUX ;

Considérant la nécessité de réaliser des travaux souterrains pour le compte d'ENEDIS ;

Considérant la nécessité de réglementer la circulation et de mettre en place un alternat au droit du chantier réalisé par la société intervenante SARL FRANCHE COMPTE RESEAUX ;

ARRÊTE

Article 1 : À partir du lundi 7 septembre 2026 et jusqu'au vendredi 23 octobre 2026 inclus, la circulation sera temporairement réduite dans le sens de la section courante par la mise en place d'un alternat manuel, afin de permettre à la société SARL FRANCHE COMPTE RESEAUX, de réaliser des travaux souterrains pour le compte d'ENEDIS au niveau de la Rue des Carrières et de la Rue du Faubourg.

ARTICLE 2 : Le stationnement sera rigoureusement interdit à tout véhicule au droit du chantier excepté aux véhicules de chantier.

ARTICLE 3 : La signalisation sera conforme aux prescriptions définies par l'instruction interministérielle sur la signalisation temporaire approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992. **La pose et la maintenance de la signalisation seront assurées par la société SARL FRANCHE COMPTE RESEAUX.**

ARTICLE 4: Toute contravention au présent arrêté sera constatée par procès-verbal et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

ARTICLE 5 : Lesdits services de Gendarmerie sont chargés de veiller à l'application du présent arrêté qui sera publié et affiché aux endroits habituels ainsi que sur les lieux réglementés.

Une ampliation de cet arrêté sera transmise à :

Monsieur le Commandant de la Communauté de Brigade de Gendarmerie des Hôpitaux-Neufs - Mouthe,

Jougne,

Le 21 juillet 2026

Le Maire,

POIX-DAUDE Denis



Demande d'arrêt de police de la circulation

Code de la route L411-1 à L411-7
Code général des collectivités territoriales L2213-1 à L2213-6.1

Gestionnaires des réseaux routiers



N° 14024*01

Le demandeur

Particulier ☐

Service public ☐

Maître d'œuvre ou conducteur d'opération ☐

Entreprise ☒

Nom : Prénom :
Dénomination : SARL FRANCHE COMTE RESEAUX Représenté par : MILLOT Aurélien
Adresse Numéro : 9 Extension : Nom de la voie : ZA Les Dolines
Code postal 2 5 5 0 0 Localité : LE BELIEU Pays : FRANCE
Téléphone 0 6 2 8 3 0 5 6 7 9 Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :
Courriel : contact @ franchecomtereseaux.fr

Si le bénéficiaire est différent du demandeur

Nom : ENEDIS Prénom : CARREAUD Philippe
Adresse Numéro : 16 Extension : Nom de la voie : Rue Jean Mermoz
Code postal 2 5 3 0 0 Localité : PONTARLIER Pays : FRANCE
Téléphone 0 6 7 3 3 9 3 8 7 5 Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :
Courriel : philippe.carreaud @ enedis.fr

Localisation du site concerné par la demande

Voie concernée : Autoroute n° Route nationale n° Route départementale n° Voie communale n°
Hors agglomération ☐ En agglomération ☒
Point de Repère (PR) routier d'origine d'application : + Point de Repère (PR) routier de fin d'application : +
Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie : Rue des carrières, rue du
faubourg
Code postal 2 5 3 2 9 Localité : TOUGNES

Nature et date des travaux

Permission de voirie antérieure : Oui ☐ Non ☒ Si oui indiquer la référence : en cours
Description des travaux : Travaux souterrains Cnedis
Date prévue de début des travaux : 07 09 2026 Durée des travaux (en jours calendaires) : 45

Réglementation souhaitée

Durée de la réglementation (en jours calendaires) : 45 Date de début de réglementation 07 09 2026
Restriction sur section courante ☐ Restriction sur bretelles ☐
Sens de circulation concerné : Deux sens de circulation ☐ Sens des Points de Repères (PR) croissants ☐
Sens des Points de Repères (PR) décroissants ☐ Fermeture à la circulation ☐
Basculement de circulation sur chaussée opposée ☐
Circulation alternée : Par feux tricolores ☐ Manuellement ☒
Restriction de chaussée :
Neutralisation de la bande d'arrêt d'urgence (BAU) ☐ Empiètement sur chaussée ☐ largeur de voie maintenue
Suppression de voie ☐ nombre de voie(s) supprimée(s)



Système géodésique : WGS 84
EPSG : 4326

Emprise au format GML :

```
<gml:MultiPolygon xmlns:gml='http://www.opengis.net/gml' srsName='EPSG:4326'><gml:polygonMember><gml:Polygon><gml:
outerBoundaryIs><gml:LinearRing><gml:coordinates>6.38451455,46.7662845 6.38403175,46.76657111 6.3842356,46.76719577
6.38554988,46.76685037 6.38572154,46.76657478 6.38532458,46.76649762 6.38451455,46.7662845</gml:coordinates></gml:LinearRing></gml:
outerBoundaryIs></gml:Polygon></gml:polygonMember></gml:MultiPolygon>
```

Polygone 1

```
{46.766285 6.384515};{46.766571 6.384032};{46.767196 6.384236};{46.766850 6.385550};{46.766575 6.385722};{46.766498 6.385325};
{46.766285 6.384515};
```

Demande de permission ou d'autorisation de voirie, de permis de stationnement, ou d'autorisation d'entreprendre des travaux

Code de la voirie routière L113-2 ; L115-1 à L116-8 ; L123-8 ; L131-1 à L131-7 ; L141-10 et L141-11
Code général des collectivités territoriales L2213-6 ; L2215-4 et L2215-5

Gestionnaires des réseaux routiers


N° 14023*01

Le demandeur Particulier ☐ service public ☐ maître d'oeuvre ou conducteur d'opération ☐ entreprise ☒

Nom : Prénom :
Dénomination : SARL FRANCHE COMTE RESEAUX Représenté par : MILLOT Aurélien
Adresse Numéro : 9 Extension : Nom de la voie : ZA Les Dolines
Code postal 25500 Localité : LE BELIEU Pays : FRANCE
Téléphone 06 28 30 56 79 Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :
Courriel : contact @ franchecomtereseaux.fr

Si le bénéficiaire est différent du demandeur

Nom : ENEDIS Prénom : CARREAUD Philippe
Adresse Numéro : 16 Extension : Nom de la voie : Rue Jean Mermoz
Code postal 25300 Localité : PONTARLIER Pays : FRANCE
Téléphone 06 73 39 38 75 Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :
Courriel : philippe.carreaud @ enedis.fr

Localisation du site concerné par la demande

Voie concernée : Autoroute n° Route nationale n° Route départementale n° Voie communale n°
Hors agglomération ☐ En agglomération ☐
Point de Repère (PR) routier d'origine d'application : + ☐ Point de Repère (PR) routier de fin d'application : + ☐
Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie : Rue des carrières, rue du
faubourg
Code postal 25300 Localité : SOUGNES
Document d'urbanisme antérieur (déclaration de travaux ou permis de construire) :
Référence cadastrale : Section(s) : Parcelle(s) : Lieu-dit :

Nature et date des travaux

Pose de compteur / branchement aux réseaux ☐ ⁽¹⁾

	Pose de clôtures	Pose de portail (portillon)	Plantations
À l'alignement	oui ☐ non ☐	oui ☐ non ☐	oui ☐ non ☐
En retrait de l'alignement	 mètres	 mètres	 mètres

Dépôt ou Stationnement ☐ ⁽²⁾ Saillie ou Surplomb ☐ ⁽²⁾ Aménagement d'accès ☐ ⁽²⁾ Ouvrages divers ☐ ⁽¹⁾

Station service ☐ Renouvellement ☐ Création ☐

Autres ☒ travaux souterrains
Date prévue de début d'application 07.09.2026 Durée d'application (en jours calendaires) : 45

Nota : Pour connaître la délimitation du domaine public routier au droit d'une propriété riveraine, il faut déposer, auprès du gestionnaire de la route concernée et selon les modalités qu'il aura fixées, en complément, une demande d'alignement individuel.

⁽¹⁾ Compléter le cadre ouvrages divers ⁽²⁾ compléter le cadre correspondant